



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Le 18 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Réjan SAUPIN, Jean Pierre MOURIER à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Vincent SGARLATA à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

**PARTENARIAT MUSIQUE DES SAPEURS POMPIERS DU TRAIT - CONSERVATOIRE
INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DU VAL DE SEINE :
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE - CM/21/007**

Depuis 2014, la collectivité a conclu une convention avec le Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse concernant l'accueil des musiciens de la fanfare des sapeurs-pompiers.

Cette convention arrivant à échéance, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention entre le Conservatoire à rayonnement intercommunal de Musique et Danse du Val de Seine, la Commune du Trait et la fanfare des pompiers du Trait pour l'année scolaire 2020/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant et l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 19 janvier 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

